



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E74446

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/09/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 443.027.222

Siret : 443 027 222 00043

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3045993

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 161885220004

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 161885220004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Raison sociale : LEPRETRE (SARL)

12 GRAND'RUE
62223 ROCLINCOURT

Téléphone : 03 21 59 70 04

Portable : 06 25 67 53 45

Site Internet : www.lepretre-chauffagiste.fr

E-mail : abarbet@sarl-lepretre.fr

Responsabilité légale :
LEPRETRE JEAN LUC GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 46

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/12/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/02/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/11/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	23/02/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/12/2021
o Ventilation mécanique	09/11/2022

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.